

## 07. POSSIBILITÉS DE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES D'INSTRUCTION ET DE LIQUIDATION DES AIDES PAR FRANCE AGRIMER

APAM Jean Yves CARLIER

La mission d'appui auprès de FranceAgriMer à laquelle a participé le candidat a débuté le 17 juillet lors d'une réunion avec la directrice générale de l'établissement et ses collaborateurs en charge des dossiers pêche et aquaculture. Cette réunion a permis d'établir les modalités de la mission demandée par lettre ministérielle. Les échanges avec la direction des marchés, études et prospective et la direction des interventions ainsi qu'avec les services de l'État, au niveau central et dans les services déconcentrés, et les représentants des professionnels (CNPMM et ANOP) ont permis de dresser un bilan globalement positif de l'action menée par FranceAgriMer mais également de soulever quelques pistes d'évolution.

### RÉSUMÉ

Ainsi, il est proposé de renforcer le pilotage politique des actions de l'établissement, en consolidant les liens avec la DGAMPA et instaurant une réunion régulière entre les deux directeurs généraux en présence du conseiller technique chargé de la pêche au sein du cabinet du secrétaire d'État. Le suivi de l'activité de pêche et des marchés nécessite de disposer d'informations fiables et complètes. À cette fin, il est proposé de rendre obligatoire l'utilisation de VisioCaptures pour les navires d'une longueur inférieure à 12 mètres et de faire évoluer l'application, à l'usage des services déconcentrés de l'État, afin de réaliser un contrôle du respect des obligations déclaratives efficaces, conjointement à une politique de sanction dissuasive. En complément de l'utilisation de PAGODE, un contrôle renforcé des données déclarées dans VisioMer devrait également être réalisé par les services extérieurs. Concernant les dispositifs d'aide, les évolutions des pratiques et des outils mis à disposition des services instructeurs dans le cadre de la programmation 2021-2027 semblent correspondre à une volonté de simplification administrative et de dématérialisation.

Si la signature électronique des conventions attributives de l'aide contribuerait encore à simplifier le processus de traitement des dossiers, les premiers retours des usagers permettront de savoir si ces évolutions répondent aux points négatifs qui avaient été soulevés lors de la programmation 2014-2020, notamment la complexité des dossiers.

Toutefois, pour maintenir des délais de traitements courts, il est primordial de faciliter l'accès à toutes les données nécessaires à FranceAgriMer pour instruire efficacement les dossiers. Il est donc proposé d'ouvrir un accès en consultation à l'ensemble des systèmes d'information de la DGAMPA qui auront été jugés utiles dans le cadre de l'instruction des dispositifs d'aide par FranceAgriMer. Par ailleurs, pour assurer leur mission de promotion de l'économie maritime, et de fait la nécessaire connaissance de tous les aspects de celle-ci, il est nécessaire que les directions interrégionales de la mer (DIRM) puissent accéder au système d'information décisionnel (SID) qui remplacera ValOsiris et qui sera interconnecté à SYNERGIE, l'outil de traitement des demandes d'aide relatives au fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). En outre, en compléments des éléments déjà disponibles dans le SID, FranceAgriMer devra être en mesure de transmettre des bilans précis sur l'avancement des dispositifs pour répondre aux sollicitations des autorités.

Enfin, FranceAgriMer a été un acteur majeur des dispositifs d'aide mis en œuvre au moment de la crise sanitaire, pour la programmation européenne 2021-2027, il est essentiel que l'établissement prépare un document stratégique qui décrive l'organisation qui devra être mise en place lors des prochaines crises. Il apparaît que si FranceAgriMer instruit de façon satisfaisante les dossiers de routine générés par la mise en œuvre des fonds structurels, l'établissement ne dispose pas des moyens en emplois permanents pour faire face au surcroît d'activité lié à la mise en œuvre de dispositions exceptionnelles. La mission n'a pas pu avoir communication d'écrits permettant de retracer l'évolution des emplois de FranceAgriMer depuis que la pêche et l'aquaculture ont quitté le ministère de l'Agriculture en 2012. Les auditions d'anciens directeurs des pêches permettent d'estimer que le nombre d'emplois « pêche et aquaculture » est passé d'environ 40 en 2012 à 29 actuellement. Il est à noter que les effectifs totaux de l'établissement sont passés de 1288 en 2012 à 969 en 2022.

## RECOMMANDATIONS

1

Renforcer le pilotage politique des actions de l'établissement, en consolidant les liens avec la DGAMPA et instaurant une réunion régulière entre les deux directeurs généraux en présence du conseiller technique chargé de la pêche au sein du cabinet du secrétaire d'État

2

Rendre obligatoire l'utilisation de VisioCaptures pour les navires de pêche d'une longueur inférieure à 12 mètres

3

Faire évoluer VisioCaptures à des fins de contrôle par les services déconcentrés de l'État

4

Ouvrir un accès en consultation à l'ensemble des systèmes d'information de la DGAMPA qui auront été jugés utiles dans le cadre de l'instruction des dispositifs d'aide par FranceAgriMer

5

Donner un accès au système d'information décisionnel connecté à SYNERGIE pour les DIRM

6

Préparer un document stratégique interne à FranceAgriMer qui décrit l'organisation qui devra être mise en place lors des prochaines crises, en particulier en matière de mobilisation de moyens humains supplémentaires.